



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Véronique SUBLET, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Grégory FOL, Marc VUAGNAT.

Procuration : Yann FOL donne procuration à Béatrice FOL

Excusés : Jean-Louis VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Maurice VIOUD, Gisèle MEYNET.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

Le compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour :

1. Budget 2014 dépenses d'investissement/crédits autorisés.
2. Budget 2014 : Décision modificative n°1.

Mme le Maire débute la séance en rendant hommage aux personnes de la commune qui sont décédées dernièrement : Monsieur Daniel FOL, Monsieur Albert FOL, Monsieur Raymond GIRAUD, et Madame Anne FRAPPART.

I. Budget 2014 : dépenses d'investissement / crédit autorisés

En application des dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014 soit :

* Chapitre 21 : $458\,231,44 \text{ €} \times \frac{1}{4} = 114\,557,86 \text{ €}$

II. Budget 2014 : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante relative à des opérations d'ordre :

- Dépenses d'investissement, compte 27638-041 = + 4.016,22 €
- Recettes d'investissement, compte 168751-041 = + 4.016,22 €

III. Taxe aménagement : Taux d'imposition

Pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement (TA) remplaçant la taxe locale d'équipement (TLE) et la participation pour aménagement d'ensemble (PAE) a été créée en 2012. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la délibération du 26/10/2011 fixant le taux de la Taxe d'Aménagement à 3,5 %.

IV. Taxe aménagement : exonérations facultatives

En application de l'Article L. 331-9 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer de la Taxe d'Aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

V. Acquisition de parcelles

Mme Katia BRISSAY, propriétaire de la parcelle A 928 d'une superficie de 50 m² sur laquelle se situe le lavoir à Murcier propose de céder ce bien gracieusement à la commune. Cette session permettrait « d'embellir » le lavoir. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette cession gratuite et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié correspondant, les frais notariés restant à la charge de la commune.

VI. Indemnité de conseil allouée au receveur municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer au Receveur Municipal une indemnité à 100 % pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

VII. Personnel communal : Octroi de cadeaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre une délibération de principe pour que la commune puisse offrir des cadeaux à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance ...), d'événements liés à la carrière (mutation, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres événements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune et de fixer le montant maximal à 200 €.

VIII. Informations diverses :

➤ Urbanisme.

La Commission Urbanisme a étudié les dossiers d'urbanisme suivants :

- Déclarations Préalables déposées par M. JOUHANNEAU David pour la pose de fenêtres de toit et réfection de toiture – Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. REHAIMI Fayçal pour la pose d'une clôture à Murcier.

➤ Intercommunalité.

• SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny :

Il est envisagé de recruter une personne à mi-temps pour assurer le secrétariat du SIVU, tâche effectuée jusqu'à présent par la secrétaire de mairie de Savigny.

Le SIVU a accepté de participer à la classe de neige des CM1 et CM2 à hauteur de 1890 €.

Un groupe de travail composé de parents d'élèves, d'enseignants, d'agents et d'élus du SIVU s'est réuni pour réfléchir à la mise en place de TAP (Temps d'activités périscolaires) dès janvier 2015.

Les activités se dérouleront par site et par niveau, et débuteront 15 minutes après la fin des classes.

• Communauté de Communes du Genevois : Commission Déchets Environnement

- Une Charte environnementale a été élaborée pour que chaque commune se positionne quant à leurs différentes actions liées à l'environnement.
- Plantes invasives : Méconnaissance des communes et de la population des plantes invasives et des méthodes pour les éradiquer.

➤ **La poste offre une solution (cohésio) pour renforcer et maintenir le lien social des personnes âgées.** Ce service permet d'identifier les seniors en fragilité, d'assurer un lien social, de maintenir les seniors à domicile et retarder ainsi leur placement en maison d'accueil. La poste propose un service payant avec des visites régulières du facteur (coût : 4,40 € HT/visite). Ce service a été présenté aux membres du CCAS.

➤ Divers :

- Le contrat unique d'insertion conclu avec l'état pour l'embauche de Sylvie GUILLET, agent d'accueil, est reconduit d'une année.
- Mme le Maire remercie l'équipe enseignante pour son investissement lors de la cérémonie du 11 novembre avec le chant des enfants de CM2.
- Le repas des Aînés se déroulera ce dimanche 30 novembre dans la salle communale.
- Une rencontre avec le Vice-Président du Conseil Général en charge de la Voirie a permis de présenter le projet de sécurisation de la RD7 aux hameaux de Murcier et Nyoux. Un bureau d'étude va être prochainement choisi pour l'élaboration du dossier de prise en considération à présenter au Conseil Général et pour effectuer le suivi des travaux.
- Mme le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général relatif à la Ligne 13. Il est proposé la mise en œuvre d'un aller/retour supplémentaire journalier sur la ligne 13 via Savigny. Ce service partirait de Frangy aux environs de 9H10 pour St Julien via les arrêts : Nyoux, Chef-lieu, Murcier, Eragny. Un retour via Savigny serait prévu de St Julien vers 15H à destination de Frangy.
- Un rendez-vous avec l'interlocuteur orange des collectivités locales et un habitant de la commune se déroulera ce jeudi 27 novembre afin de discuter des problématiques de connexion internet.
- Aménagement du cimetière : des demandes de devis pour l'achat de columbarium ont été effectuées.

Le Maire,
Béatrice FOL.

